

APPEL A PROJETS 2010

Projets libres

Recherches biomédicales

Attention sélection des projets en deux étapes :

- *Lettre d'intention : date limite d'envoi à l'INCa : 25 octobre 2009*
- *Dossiers présélectionnés : date limite d'envoi aux Cancéropôles : 5 mars 2010*

SOMMAIRE

I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS	3
II. CHAMP DE L'APPEL A PROJETS	3
III. PROCEDURE DE PRESELECTION ET SELECTION DES PROJETS :	3
IV. MODALITES DE PARTICIPATION	4
V. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS	5
VI. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT	6
VII. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS	6
VIII. MODALITES DE SOUMISSION	6
IX. PUBLICATIONS DES RESULTATS	8
X. CONTACT	8

I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

Institution publique autonome créée par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, l'Institut National du Cancer (INCa) a une vocation d'Agence nationale sanitaire et scientifique en cancérologie. Il est chargé d'impulser et de coordonner la lutte contre le cancer en France, de mettre en œuvre une politique de recherche sur le cancer et de garantir aux malades l'égalité d'accès aux soins.

Il intervient notamment pour :

- Coordonner la prévention, le diagnostic précoce et impulser une dynamique sur le dépistage ;
- Accompagner l'évolution du système de soins pour permettre à chaque patient un accès égal, sur tout le territoire, à des soins de qualité ;
- Stimuler une recherche en cancérologie innovante et compétitive et accélérer le transfert entre la connaissance et la pratique de soins

Objectifs de l'appel à projets libres :

- permettre la réalisation de projets originaux dans les différents domaines de la recherche cognitive et dans toutes les disciplines biomédicales participant à la lutte contre le cancer;
- développer une recherche cognitive libre ou orientée à partir d'observations cliniques ou de données épidémiologiques ;
- développer la recherche dans des domaines émergents ;
- accroître les collaborations entre chercheurs de différentes disciplines ;
- renforcer la recherche scientifique multidisciplinaire associant, autour d'une question ou d'un objectif défini les équipes, les disciplines et les moyens technologiques permettant d'y répondre efficacement.

II. CHAMP DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets libre est ouvert à l'ensemble des disciplines scientifiques participant à la lutte contre le cancer. Les thèmes couverts peuvent aller de la recherche fondamentale à la recherche appliquée. Les disciplines telles que la physique, la chimie, l'informatique et les mathématiques sont les bienvenues dans ce cadre.

Les projets en sciences humaines et sociales et en épidémiologie ne concernant que des recherches dans ces domaines sont exclus du présent appel à projets (un appel à projets sur cette thématique est lancé en parallèle, voir site de l'INCa www.e-cancer.fr/).

Attention :

- Les essais cliniques ne sont pas considérés dans le champ de cet appel à projets.
- Une même lettre d'intention ne peut être soumise à plusieurs appels à projets de l'INCa.

III. PROCEDURE DE PRESELECTION ET SELECTION DES PROJETS :

Sélection des projets en deux étapes :

1. Présélection des projets à partir **d'une lettre d'intention**. Les porteurs de projets doivent envoyer le document en utilisant le formulaire spécifique (cf. lettre d'intention) et le renvoyer directement à **l'INCa, par courrier électronique uniquement**, avec copie au Cancéropôle de référence. Tous les coordonnateurs seront informés par l'INCa de la

présélection ou non de leur projet. Une copie du résultat sera adressée au Cancéropôle de référence.

2. Evaluation des **dossiers finalisés**. Seuls les coordonnateurs présélectionnés lors de la 1^{ère} étape sont invités à envoyer leur dossier **au Cancéropôle** dans les délais indiqués au § 7. Les dossiers seront évalués selon la procédure publiée sur le site Internet de l'INCa.

IV. MODALITES DE PARTICIPATION

4.1 Durée des projets

La durée des projets est de 36 ou 48 ou 60 mois. Cette durée doit être adaptée au plan de travail et au calendrier proposé (cf point 5.1.5).

4.2 Equipes éligibles

- Les projets associeront au minimum deux équipes appartenant à des unités de recherche et/ou d'organismes différents.

Origine des équipes :

- Les équipes appartiennent aux organismes suivants :
 - Organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...),
 - Organisations à but non lucratif (associations, fondations, ...),
 - Etablissements de santé.
- La participation de partenaires industriels est possible dans la mesure où le coordonnateur de projet appartient au monde académique ;
- La participation d'équipes étrangères est possible dans la mesure où celles-ci assurent leur propre financement dans le projet ;
- Le financement de post doctorants pourra être demandé, en revanche le recrutement de doctorants ne sera pas financé.

Coordonnateur :

- Pour chaque projet soumis, les équipes participantes désigneront un coordonnateur scientifique du projet et un organisme gestionnaire, destinataire des financements. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur est responsable de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participant au projet, de la production des documents requis (rapports et bilans scientifiques), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

Organisme gestionnaire :

- L'organisme gestionnaire est contractuellement responsable devant l'INCa de l'avancement du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers prévus dans la convention, et du reversement des fonds aux équipes participantes.
- Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents, et chaque équipe bénéficiant d'une partie des fonds attribués, l'organisme gestionnaire, signataire de la convention doit être doté d'un comptable public.
- En terme de participation effective des équipes, au moins un acteur dans chaque équipe consacrera la majorité de son activité au projet. Le coordonnateur du projet doit être impliqué au moins à 30% de son temps dans le projet.

V. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS

Après vérification des critères d'éligibilité, les dossiers sont soumis à la procédure d'évaluation telle que publiée sur le site Internet de l'INCa.

Les membres du comité d'évaluation ne peuvent être porteurs de projets.

5.1 Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire les conditions suivantes:

1. La lettre d'intention et le dossier final (si présélectionné), rédigés en français et en anglais, doivent être dûment complétés, comprendre les documents requis et respecter les modalités de soumission figurant au § 7 et 8 ;
2. Le projet doit répondre aux objectifs du présent appel à projets et tenir compte des champs identifiés ;
3. Les équipes doivent être éligibles au sens du § 4.2 ;
4. Le projet doit avoir une durée conforme à la durée indiquée au § 4 .1 ;
5. Un calendrier des étapes-clés par semestre devra être présenté.

5.2 Critères d'évaluation du projet

Intérêt et qualité scientifique du projet :

- Pertinence et originalité du projet, impact potentiel scientifique, technique, dans la prise en charge des patients,
- Clarté des objectifs,
- Positionnement du projet dans le contexte national et international.

Coordinateur et équipes participantes :

- Niveau d'excellence du coordonnateur dans sa discipline. Pour les jeunes coordonnateurs le niveau d'expérience et de formation sera pris en compte,
- Niveau d'excellence des responsables et des équipes participants au projet, complémentarité et/ou pluridisciplinarité des différentes équipes associées au projet,
- Organisation de la collaboration entre les équipes candidates, planification de la production de documents de synthèse, de la tenue des réunions de suivi et de la mise en forme des résultats.

Méthodologie et faisabilité

- Pertinence méthodologique,
- Environnement du projet (ressources humaines, structure d'accueil, base de données descriptives, centres de ressources biologiques, ressources biologiques de qualité et associées à des données cliniques en respectant les règles éthiques en vigueur, plates formes génomiques, centre de calcul, ...),
- Crédibilité du calendrier du projet et du financement demandé.

Innovation et développement

- Caractère innovant (stratégie, concept, technologie, etc.),
- Perspectives en termes de propriété intellectuelle (dépôt de brevet, etc.),
- Structuration de réseaux, plateformes, centres de ressources, etc.

VI. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Le financement est attribué pour la durée du projet (36 ou 48 ou 60 mois).

La subvention pourra financer :

- de l'équipement inférieur à 150 K Euros TTC,¹
- du fonctionnement,
- du personnel, le recrutement de doctorants ne sera pas financé.

Les postes budgétaires sont fongibles pendant l'exécution du projet.

Les frais de gestion s'élèvent au maximum à 4% du montant du financement alloué par l'INCa.

Les dépenses doivent être payées pendant la durée contractuelle du projet. Toute dépense effectuée au-delà des dates contractuelles sera rejetée.

Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre l'INCa et l'organisme gestionnaire désigné dans le dossier de candidature.

VII. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Date de lancement de l'appel à projets : **septembre 2009**

Phase 1 : lettre d'intention

Date limite d'envoi à l'INCa sous format électronique : **25 octobre 2009**

Pré sélection par le Comité d'évaluation : début **janvier 2010**

Envoi des résultats aux coordonnateurs et Cancéropôles : **mi janvier 2010**

Phase 2 : dossier de candidature

Date limite d'envoi des dossiers de candidature par les coordonnateurs de projets à leur Cancéropôle de référence : 5 mars 2010

- sous format électronique : -le **5 mars 2010** avant minuit à l'adresse électronique du Cancéropôle de référence

et

- Sous format papier :
 - par envoi postal à l'adresse du Cancéropôle de référence, au plus tard le 9 mars **2010**, le cachet de la poste faisant foi ;
 - par livraison sur place aux heures de bureau à l'adresse du Cancéropôle de référence au plus tard le 9 mars **2010**

Date prévisionnelle de réunion du comité d'évaluation : **juin 2010**

Date prévisionnelle de publication des résultats : **juin 2010**

VIII. MODALITES DE SOUMISSION

¹ Est considéré comme entrant dans la rubrique équipement tout matériel dépassant 500 Euros

Lettre d'intention

La lettre d'intention, rédigée en français et en anglais, formulaire disponible sur le site de l'INCa, est à envoyer par courrier électronique directement à l'INCa ainsi qu'au Cancéropôle de référence.

Le nom du document envoyé par courriel, au format Word exclusivement, doit impérativement se présenter sous la forme suivante :

Nom de l'appel_initiale du Cancéropôle de référence en capitale_nom du coordonnateur.doc

Exemple : plbio_GO_nom du coordonnateur.doc

Et envoyer à :
plbio2010@institutcancer.fr

Dossier de candidature présélectionné

Le dossier de candidature, rédigé en français et en anglais, devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet. Il comprend deux fichiers : un fichier Word et un fichier Excel, constituant une annexe financière.

Le dossier est soumis sous forme électronique et sous forme papier, ils sont identiques, excepté le format électronique qui n'est pas signé.

Le dossier papier comprend obligatoirement l'engagement signé du représentant légal de l'organisme gestionnaire des fonds pour l'ensemble du projet.

Le coordonnateur du projet envoie :

-au Cancéropôle son dossier de candidature en version électronique et papier (1 original et 3 copies)

Le Cancéropôle complète le dossier (avis facultatif), le signe et l'envoie à l'INCa.

Le dossier de candidature pré rempli par chaque Cancéropôle est disponible sur chaque site web du Cancéropôle de référence :

www.canceropole-gso.org

www.canceropole-grandouest.com

www.canceropole-lara.com

www.canceropole-paca.com

www.canceropole-idf.fr

www.canceropole-nordouest.org

www.canceropole-ge.org

Par ailleurs et pour information, Le dossier de candidature type est disponible sur le site de l'INCa

www.e-cancer.fr/

Le nom des fichiers envoyés par courriel, au format Word et Excel, doit impérativement se présenter sous la forme suivante :

plbio_nomducoordonnateur.**doc**
et
plbio_nomducoordonnateur.**xls**

La taille du dossier Word complet ne doit pas excéder 4 Mo

Attention pas de format PDF

IX. PUBLICATIONS DES RESULTATS

Les résultats seront publiés sur le site Internet de l'Institut National du Cancer.

Ils seront communiqués par écrit au coordonnateur du projet et une copie sera adressée aux Cancéropôles ainsi qu'aux représentants légaux des établissements gestionnaires des fonds.

Une convention, précisant les modalités de versement de la subvention allouée ainsi que les modalités de déroulement du projet, sera signée entre l'INCa et l'organisme gestionnaire des fonds.

X. CONTACT

Pour toute information de nature scientifique ou administrative contacter :

plbio2010@institutcancer.fr